

BLE.CH

Salon spécialisé de l'usinage
du métal et de l'acier

Berne, du 5 au 7 mars 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION 2019

Version 05.2018

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6,
Case postale
CH-3000 Berne 22
Tél. +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10
www.ble.ch, ble.ch@bernexpo.ch

1. CALENDRIER POUR VOTRE PLANIFICATION (sous réserve de modifications)

Envoi de l'e-mail pour l'inscription en ligne	février 2018	aux exposants
Date limite des réductions pour les réservations anticipées	30 septembre 2018	pour les exposants
Début de la répartition des halles pour les exposants / co-exposants	1er octobre 2018	BERNEXPO AG
Confirmation de réception par e-mail avec votre identifiant pour les commandes de matériel publicitaire et les prestations supplémentaires	après réception de l'inscription en ligne	BERNEXPO AG
Envoi de l'e-mail avec la répartition des stands, commandes techniques sur l'Online Service Center (OSC ¹)	novembre 2018	aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	deux semaines après la confirmation du stand	aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	conformément au délai de paiement	BERNEXPO AG
Délai d'envoi du dossier technique (commande via l'OSC)	31 janvier 2019	BERNEXPO AG
Envoi du matériel publicitaire	à partir de novembre 2018	aux exposants
Informations détaillées de montage et de démontage (concept de circulation)	à partir de janvier 2019	aux exposants
Envoi des billets d'exposants et des cartes de stationnement	Février 2019 (après réception du paiement de la facture d'acompte)	aux exposants
Montage	Selon le plan de montage Envoi avec la confirmation du stand	
Exposition	Du 5 au 7 mars 2019	
Démontage	Selon le plan de démontage Envoi avec la confirmation du stand	
Facture finale	Avril 2019	aux exposants
Échéance de la facture finale	30 jours à compter de la date de facturation	BERNEXPO AG

2. HEURES D'OUVERTURE (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture officielles de la manifestation:

Mardi	5 mars 2019	de 9 h 00 à 17 h 00
Mercredi	6 mars 2019	de 9 h 00 à 17 h 00
Jeudi	7 mars 2019	de 9 h 00 à 17 h 00

Pour les exposants: une heure avant ou une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation

¹ Online Service Center (OSC): www.osc.bernexpo.ch

3. PATRONAGE

Association Swissmem Groupe Matériel de soudage et de découpage Pfungstweidstrasse 102 8005 Zurich	Téléphone +41 44 384 48 24 E-mail d.burch@swissmem.ch Internet https://www.swissmem.ch/fr/organisation-membres/groupes/materiel-de-soudage-et-de-coupage.html
AM Suisse (Metaltec Suisse) Seestrasse 105 Case postale 8027 Zurich	Téléphone +41 44 285 77 22 E-mail info@amsuisse.ch Internet https://www.metaltecsuisse.ch/fr/home-metaltec-suisse/
Association suisse pour la technique du soudage (ASS) St. Alban-Rheinweg 222 4052 Bâle	Téléphone +41 61 317 84 84 E-mail info@svs.ch Internet www.svs.ch
Forum Blech Secrétariat Forum Blech Schlüsselrain 34 6024 Hildisrieden	Téléphone +41 41 460 10 68 E-mail info@forumblech.ch Internet www.forumblech.ch
swissT.net Industriestrasse 4a 8604 Volketswil	Téléphone +41 44 945 90 90 E-mail into@swisst.net Internet www.swisst.net
SWISSRAIL Industry Association Case postale CH-3001 Berne	Téléphone +41 31 398 50 50 E-mail swissrail@swissrail.com Internet www.swissrail.com
Promotion Acier Suisse Seestrasse 105 CH-8027 Zurich	Téléphone +41 44 285 77 30 E-mail info@promotionacier.ch Internet www.promotionacier.ch
Association Suisse du Commerce de l'Acier (ASCA) Güterstrasse 78 Case postale 656 CH-4010 Bâle	Téléphone +41 61 228 90 30 E-mail info@sshv.ch Internet www.sshv.ch
Groupe s suisse des marchands d'aciers spéciaux et métaux Güterstrasse 78 Case postale 656 CH-4010 Bâle	Téléphone +41 61 228 90 30 E-mail info@vsemh.ch Internet www.vsemh.ch
Association Suisse de l'Aluminium (alu.ch) Hallenstrasse 15 Case postale 71 CH-8024 Zurich	Téléphone +41 44 251 29 52 E-mail info@alu.ch Internet www.alu.ch
Swissmechanic Felsenstrasse 6 CH-8570 Weinfelden	Téléphone +41 71 626 28 00 E-mail info@swissmechanic.ch Internet www.swissmechanic.ch

4. ORGANISATEUR

BERNEXPO AG	Téléphone	+41 31 340 11 11
BLE.CH	Fax	+41 31 340 11 10
Mingerstrasse 6	E-mail	ble.ch@bernexpo.ch
Case postale	Internet	http://www.ble.ch
CH-3000 Berne 22		

5. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes «Conditions de participation» s'appliquent à la participation au salon «BLE.CH» et complètent les «Conditions générales de participation» en vigueur de BERNEXPO AG. S'appliquent également le «Règlement d'exploitation» et les «Informations techniques sur les halles» de BERNEXPO AG.

6. BUT DU SALON

La plate-forme BLE.CH est le nouveau salon spécialisé dans la technologie de l'usinage du métal et de l'acier, en Suisse. Elle a lieu du 5 au 7 mars 2019 au parc d'exposition à Berne et s'adresse à un public de professionnels aussi bien de l'industrie que du commerce. 3 500 à 5 000 visiteurs sont attendus ainsi qu'environ 150 exposants, qui présenteront des nouveautés et des innovations dans les domaines, des machines, des produits, des systèmes et des outils pour l'usinage de la tôle ainsi que l'ensemble du processus de fabrication.

7. EXPOSANTS AUTORISÉS

Sont admises en tant qu'exposant toutes les entreprises et les personnes privées dont le domaine d'activité est lié au thème du salon. Il n'existe pas de droit à l'admission. Les demandes d'admission peuvent être refusées sans motivation.

8. ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands est assurée par la direction du salon, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les exposants. La direction du salon se réserve le droit d'ajuster les surfaces de stand commandées à la hausse ou à la baisse, en fonction des circonstances. Elle peut, si nécessaire, déplacer le stand d'un exposant et lui en octroyer un autre ou en réduire la surface sans avoir à accorder un quelconque dédommagement. La direction du salon peut apporter, avec l'accord des exposants concernés, les modifications qui se révèlent nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou esthétique. La taille du stand annoncée constitue un critère d'attribution.

9. ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS (Organisations partenaires du patronage)

Est considérée comme membre d'une association/organisation toute personne qui, jusqu'au 30 septembre 2018, est membre d'une association/organisation. **D'éventuelles différences relatives au prix de location du stand seront facturées ultérieurement.**

Les listes correspondantes sont fournies à la direction de la manifestation par les associations/organisations. Le nom du membre de l'une ou l'autre association/organisation doit correspondre à celui de l'exposant.

10. TARIFS (TVA en sus)

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans la location du stand:

- Forfait de base communication (hormis forfait salon)
- Élimination des déchets

10.1 Location de stand dans les Halles (Surface du stand)

Membres des organisations de patronage

No d'article	Désignation de l'article	Prix au m ²
100011	jusqu'à 50 m ²	CHF 210.00
100011	à partir de 51 m ²	CHF 195.00

Non-membres

No d'article	Désignation de l'article	Prix au m ²
100010	jusqu'à 50 m ²	CHF 240.00
100010	à partir de 51 m ²	CHF 225.00

La réduction pour réservation anticipée s'élève à CHF 15.00 / m² et sera accordée jusqu'au 30 septembre 2018.

Aucun supplément pour façades ne sera facturé.

10.2 Forfait – All inclusive

Informations complémentaires selon données disponibles sur l'OSC

Membres des organisations de patronage

No d'article	Désignation de l'article	Prix
104101	Forfait BUDGET 12 m ²	CHF 6 100.00
104201	Forfait COMFORT 12 m ²	CHF 7 100.00
104301	Forfait DELUXE 12 m ²	CHF 8 950.00
104101	Forfait BUDGET / m ² supplémentaire	CHF 410.00
104201	Forfait COMFORT / m ² supplémentaire	CHF 495.00
104301	Forfait DELUXE / m ² supplémentaire	CHF 655.00

Non-membres:

No d'article	Désignation de l'article	Prix
104100	Forfait BUDGET 12 m ²	CHF 6 500.00
104200	Forfait COMFORT 12 m ²	CHF 7 450.00
104300	Forfait DELUXE 12 m ²	CHF 9 350.00
104100	Forfait BUDGET / m ² supplémentaire	CHF 435.00
104200	Forfait COMFORT / m ² supplémentaire	CHF 520.00
104300	Forfait DELUXE / m ² supplémentaire	CHF 680.00

10.3 Location de stand sur l'aire d'exposition en plein air (revêtement routier, sans aucune installation)

Les places de stand sur l'aire d'exposition en plein air ne seront attribuées que sur demande spécifique et si la halle est totalement occupée.

Veillez noter que sur l'aire d'exposition en plein air, la construction du stand et son installation doivent être suffisamment lestées ou fixées pour résister aux effets du vent. L'exposant concerné est responsable des dommages éventuels survenus suite à une sécurisation insuffisante.

No d'article	Désignation de l'article	Prix au m ²
100030	Location de stands sur l'aire d'exposition en plein air	CHF 135.00

10.4 Location minimale

La location minimale sera facturée dans tous les cas pour la location du stand et de l'emplacement, même si le prix au m² est inférieur.

Désignation de l'article	Prix forfaitaire
Location minimale	CHF 1 500.00

10.5 Taxe de co-exposant

Co-exposant tel que défini par les «Conditions générales de participation» en vigueur. Avec le paiement de la taxe de co-exposant, le co-exposant se voit accorder les droits suivants:

- Enseigne d'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription sur la liste des exposants
- Droit de commander des cartes d'invités
- Droit à du matériel publicitaire destiné aux exposants

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
100060	Co-exposant	CHF 1 500.00

10.6 Stands de restauration

Une taxe de 17 % sera prélevée pour tous les stands de restauration. Le versement préalable d'une location minimale de 2 000.- est obligatoire.

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
102010	Stand de restauration location minimale	CHF 2 000.00

11. DÉSISTEMENT APRÈS INSCRIPTION

Conformément aux «Conditions générales de participation» en vigueur. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
100075	Redevance de désistement	CHF 1 000.00

12. BILLETS D'ENTRÉE

12.1 Cartes d'invitation

Pour assister à la manifestation, tous les visiteurs sont tenus de s'inscrire au préalable sur Internet ou à l'une des caisses avant le contrôle d'entrée.

Le visiteur reçoit:

- l'accès direct au salon, après s'être enregistré au préalable avec sa carte d'invitation électronique (print at home);
- l'accès direct au salon, après s'être enregistré au préalable via sa carte d'invitation imprimée (print at home);
- l'accès au salon, après avoir donné sa carte d'invitation imprimée et s'être enregistré à l'entrée.

Lors de son inscription définitive, chaque exposant peut commander individuellement la quantité de cartes d'invitation dont il a besoin. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit. Les cartes d'invitation sont disponibles en version imprimée avec le texte de l'entreprise ou sous forme électronique avec code d'accès individuel. La première commande (premier mandat) est gratuite pour l'exposant, quel que soit le tirage. Un forfait de traitement/production sera facturé pour chaque commande supplémentaire.

Vous recevrez un identifiant pour procéder à la commande.

12.2 Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit une carte d'exposant pour chaque surface de 5 m² et de min. deux à max. quinze cartes, valables pour un accès illimité au salon. Des cartes supplémentaires d'exposant en nombre limité peuvent être commandées par écrit auprès de la direction de la manifestation. Elles seront envoyées après réception du paiement, à partir de mi-février 2019. Les cartes d'exposant ne sont nécessaires que durant la manifestation.

No d'article	Désignation de l'article	Prix
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF 37.05

13. FORFAIT DE BASE COMMUNICATION

L'envoi aux exposants de la documentation d'information sur le forfait de base de communication aura lieu en novembre 2018.

13.1 Liste des exposants (visit.ble.ch)

La saisie de base obligatoire dans la liste des exposants est payante.

Membres des organisations de patronage

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
606020	Saisie de base catalogue en ligne	CHF 850.00

Non-membres:

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
606020	Saisie de base catalogue en ligne	CHF 950.00

13.2 Liste électronique des exposants: visit.ble.ch

La liste électronique des exposants de BLE.CH est mise en ligne au mois de mai de l'année dudit salon. Toutes les inscriptions parvenues à cette date aux organisateurs sont mises en ligne. Toutes les inscriptions qui parviennent aux organisateurs après cette date sont mises en ligne au fur et à mesure jusqu'au début du salon. Cette présence prend fin au mois de décembre de l'année du salon. Les exposants ou co-exposants peuvent actualiser toutes les données à tout moment durant cette période.

Le forfait de base sur visit.ble.ch comprend par ailleurs les prestations suivantes:

- Portrait de l'entreprise en images
- Coordonnées de l'entreprise
- Représentation en images et en textes de 5 offres de l'exposant au maximum
- Mise du lien vers le site Internet de l'entreprise.

14. COLLECTE DES ORDURES/RECYCLAGE

Les ordures doivent être déposées dans les conteneurs mis à disposition. La veille de l'ouverture, les poubelles peuvent être déposées dans les allées devant les stands, et le service de nettoyage se chargera de les enlever. Les pots de peinture ne doivent pas être vidés/nettoyés dans les lavabos des sanitaires. Pour recycler le verre, des conteneurs à verre sont disponibles. Chaque exposant se voit imputer par stand une partie des frais de collecte des ordures/recyclage d'après la clé de répartition suivante lors de la facture finale:

No d'article	Désignation de l'article	Prix forfaitaire
554026	Collecte des ordures (jusqu'à 25 m ² de surface de stand)	CHF 53.00
554026	Collecte des ordures (de 26 à 50 m ² de surface de stand)	CHF 63.00
554026	Collecte des ordures (de 51 à 100 m ² de surface de stand)	CHF 93.00
554026	Collecte des ordures (de 101 à 300 m ² de surface de stand)	CHF 163.00
554026	Collecte des ordures (dès 301 m ² de surface de stand)	CHF 245.00

15. LIVRAISON DES MARCHANDISES

Durant l'événement: tous les jours 1 heure avant le début du salon. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté le site une demi-heure avant l'ouverture du salon.

16. DISPOSITIONS FINALES

Les prix indiqués ici s'entendent hors TVA (sauf indication contraire). La direction se réserve le droit de procéder à des modifications tarifaires.

Le texte faisant foi est la version en langue allemande valable au moment de l'inscription sur www.ble.ch.